

Paris le 15 février 2017

*Association Française  
des Professeurs de Chant  
pour l'étude et la Recherche*

*Membre de l'EVTA*  
European Voice Teachers  
Association

**PRESIDENT D'HONNEUR**  
Gabriel Bacquier

*Présidente*  
Anne Constantin  
60, rue Chanzy  
72000 Le Mans - France  
anne-constantin@orange.fr

*Chargée de mission à l'international*  
Claudia Phillips  
phillips.claudia@wanadoo.fr

*Trésorière*  
Françoise Semellaz  
fsemellaz@orange.fr

*Secrétaire*  
Ariane Ravier  
59, rue Caulaincourt - 75018 Paris  
pim2@noos.fr

Objet ; Lettre de recommandation

Madame, Monsieur

C'est au nom de l'Association Française des Professeurs de Chant que je préside que je me permets de vous écrire, afin d'apporter notre soutien à la demande de certification « Encadrer des pratiques vocales collectives en musiques actuelles », de la Plate-Forme Interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel.

Notre association professionnelle compte à ce jour 270 membres, professeurs de chant, phoniâtres/ORL, orthophonistes, chercheurs en acoustique de la voix.... Elle est affiliée à l'EVTA, Association Européenne des Professeurs de chant, et à l'ICVT, Association Internationale de Professeurs de chant, et organise chaque année des journées de formations destinées aux professionnels de la voix chantée.

Historiquement créée par des chanteurs lyriques, elle s'est aujourd'hui ouverte à toutes les esthétiques, élargissant ainsi son champ d'actions et répondant à la demande d'une nouvelle génération de collègues, enseignants le chant dans les musiques actuelles, les musiques du monde et le jazz.

Cela nous donne une particularité, et des compétences en terme de personnes ressources dans le domaine de « l'encadrement des pratiques vocales collectives en musiques actuelles », qu'il est aujourd'hui plus que jamais nécessaire de mettre en valeur.

L'évolution du métier de professeur de chant, oblige dans de nombreuses structures la prise en charge de groupes de chanteurs dans des esthétiques diverses, créant une demande de formation importante pour laquelle nous nous mutualisons nos forces vives, avec entre autre la PFI et les missions voix en région, qui ont aussi les compétences pour répondre à nos demandes d'accompagnements des Professeurs sur le territoire.

La mise en œuvre de la certification « Encadrer des pratiques vocales collectives en musiques actuelles » permettra la validation, par le monde professionnel du spectacle vivant et plus largement des secteurs de la culture et de l'animation, de capacités professionnelles essentielles pour le développement de pratiques émergentes en musiques actuelles et plus globalement pour l'éducation et les pratiques artistiques et culturelles.

Cette mise en œuvre permettra en particulier aux professionnels en charge d'encadrer ou accompagner des projets éducatifs et d'éducation artistique et culturelle de valider des compétences acquises au travers de leur expérience et leur pratique, en particulier les professionnels du chant choral, de l'enseignement spécialisé (conservatoires, écoles de musiques, ) et de l'enseignement général (écoles, collège, lycée, Université), amenés à encadrer des pratiques vocales.

Elle leur permettra notamment d'acquérir, d'approfondir des compétences en matière de pédagogie et d'animation de groupe vocaux, de techniques vocales et corporelles, de croisement des styles et des esthétiques de la voix – musiques actuelles.

Les pratiques vocales collectives en musiques actuelles sont à la croisée de plusieurs métiers (chef de chœur, professeur de chant, de musique, animateur culturel,...) et cette certification apporte une complémentarité aux parcours et dispositifs de formation dans une transversalité entre ces disciplines et ces pratiques.

Cette certification, répond donc parfaitement aux attentes des adhérents de notre association et va dans le sens de ce que nous faisons déjà.

Anne Constantin.

Présidente de l'AFPC-EVTA France